

ENTREPRISE D'ACCUEIL (EA)		ENTREPRISE EFFECTUANT LE TRANSPORT (ET)	
Raison sociale		Raison sociale	
Adresse		Adresse	
Téléphone		Téléphone	
Fax		Fax	
Mail		Mail	
Responsable		Responsable	

MODALITÉS D'INTERVENTION

Entourez le type d'intervention réalisé

INTERVENTION	Ponctuelle	Annuelle (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre)
	DATE :	DATE :

CARACTERISTIQUES DE L'INTERVENTION

Horaire intervention sur site		
Nature de l'opération <i>Entourez le type de nature</i>	Chargement	Déchargement
Nature des produits transportés		
Conditionnement des produits		
Type de véhicule		
Equipement du véhicule <i>Entourez le type d'équipements</i>	Benne basculante Bras hydraulique Grue Plateau Autre :	
Matériel et engin de manutention à prévoir		
Autres particularités		

PORT OBLIGATOIRE DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Entourez le type d'EPI

Chaussures de sécurité

Gilet à haute visibilité

Gants

Appareil de protection obligatoire

Casque

Protections auditives

Lunettes

Autres :

CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT

En cas de problèmes (ex : accident corporel, déversement accidentel, départ de feu, ...), prévenir un responsable du site.

En cas d'incendie ou de déversement, limiter la propagation en utilisant :

- L'extincteur adéquat le plus proche en cas de départ de feu ;
- L'absorbant présent sur site pour les déversements de produits dangereux.

Pour la localisation des moyens de prévention, merci de se référer aux documents affichés sur le site ou de se rapprocher d'un responsable. Suivant la situation, contactez les pompiers (18) ou le SAMU (15).

En cas d'évacuation du site, rejoindre immédiatement le point de rassemblement définit.

CONSIGNES GENERALES SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Seules les personnes nécessaires au chargement / déchargement sont autorisées à descendre du véhicule.

L'entreprise d'accueil ne met pas à disposition de l'entreprise de transport, d'EPI, ni de matériel. L'intervention sur un équipement du site est interdite.

La personne intervenant sur site doit :

- Posséder la qualification, la formation et la compétence nécessaire pour réaliser sa mission ;
- Utiliser du matériel propre, entretenu et conforme à la réglementation ;
- S'adresser obligatoirement à l'accueil / aux bureaux pour connaître la zone de chargement ou de déchargement ;
- Respecter les consignes du personnel de site, les signalisations, les interdictions de fumer présentes sur le site, le code de la route.

Les opérations de chargement / déchargement sont réalisées uniquement par l'entreprise de transport. Par contre, les opérations autres que le chargement / déchargement des déchets doivent s'effectuer avec l'autorisation d'un responsable du site.

Tout apport de feu ou travail par point chaud est interdit (sauf permis feu spécifique).

CONSIGNES DE SECURITE LORS DES OPERATIONS DE CHARGEMENT / DECHARGEMENT

OPERATION	RISQUE	MESURE DE PREVENTION	EA / ET
Circulation : Sur site et dans la zone de chargement / déchargement	Collision Ecrasement de piéton Heurt d'obstacle	Accès au chantier après s'être présenté à l'accueil Respect du périmètre de sécurité autour des piétons Respect de la limitation de vitesse, du plan de circulation, des signalisations en place Respect des zones de stationnement Eclairage suffisant Visibilité suffisante Interdiction de circuler benne ou bras levé, les portes des bennes ouvertes	ET ET ET/EA ET EA ET ET
Opération de chargement / déchargement	Chute de matière Chute de véhicule ou benne Chute de hauteur Risque biologique Coupure	Port des EPI Accès à la zone interdit pendant les opérations Crocheter les portes avant déchargement Mise en place de béquilles Vérification compatibilité châssis et benne Contrôle des organes de sécurité (câble, linguet, ...) Mise en place du filet Vérification des produits chargés / déchargés Vérification de la répartition du chargement Chiffonnage interdit	ET EA ET ET ET ET EA/ET ET EA/ET
Opération de bâchage / débâchage	Collision Ecrasement de piéton Chute de hauteur Coupure	Port des EPI Opération de bâchage / débâchage éloignée de la circulation des engins	ET ET
Chargement et manipulation de produits chimiques, de déchets dangereux (ex : batteries)	Brûlure Intoxication Incendie Déversement accidentel	Port des EPI Interdiction de fumer dans les zones signalées Arrimage satisfaisant Récupération fuites avec absorbants Equipements et document de bord Consignes de sécurité ADR	ET ET/EA ET ET/EA ET ET/EA
Divers	Incendie / Explosion	Interdiction de fumer dans les zones signalées	EA/ET